

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 28 février 2017 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de Normandie, de M. Joël NEYEN, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

**VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,

**SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

- d'autoriser l'EPF Normandie à solliciter la subvention LEADER pour un coût d'étude après attribution du marché de 66 950 € HT et prévu par le plan de financement suivant, à réaliser et fournir tous les documents nécessaires au montage du dossier de demande d'aide concernant l'étude d'attractivité des pôles secondaires de Flers Agglomération

Dépenses		Recettes	
Etude HT	66 950 €	Subvention LEADER	20 000 €
		Flers agglomération	23 475 €
		EPF Normandie	23 475 €
Total dépenses	66 950 €	Total Recettes	66 950 €

- d'autoriser le Directeur Général à signer tout document nécessaire à la procédure.

Pour le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,

L. LEMONNIER

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

G. GAL

Délibération approuvée  
Pour le 28 février 2017  
A Rouen, le  
et par délégation,  
La Préfète,  
l'adjointe à la Préfète Générale  
pour les Affaires Régionales

Christine GIBRAT